



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Vers une Réserve
internationale de
Ciel étoilé des
Causses du Quercy**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

12 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 9

Votants : 18

Voix : 31

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à quatorze heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc-Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie

Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot

M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot

Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot

M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes de Lalbenque - Limogne

M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors

M. M. LAVERDET, représentant de la commune de Montfaucon

Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac

Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARLAS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme N. MASBOU

Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme M. PIQUE

Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme N. GINESTET

M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. J. DIETSCH

M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. M. LAVERDET

M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI

M. G. BOUCHER, représentant de la commune de Lentillac-du-Causse, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN

M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER

M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie

Mme C. PRUNET, représentante de la commune de Saint-Simon

Mme M.J. ELIAS, représentante de la commune de Gramat

Mme B. GABIOT, représentante de la commune Saint-Géry-Vers

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc

Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc

Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que le territoire du Parc-Géoparc est reconnu depuis plus de 20 ans pour la qualité de son ciel étoilé ("triangle noir"). Le Syndicat mixte du Parc mène des actions afin de réduire la pollution lumineuse, maintenir la qualité de son ciel nocturne et en faciliter l'observation. Il accompagne les communes et les acteurs privés dans l'adaptation de leurs pratiques d'éclairage, par la sensibilisation et la réalisation de diagnostics, en partenariat avec l'IPAMAC. Il va étendre son action à l'éclairage de sites patrimoniaux mis en lumière (dont Rocamadour), afin de concilier mise en valeur et préservation de l'environnement nocturne. Afin de valoriser ce patrimoine et les efforts des collectivités, le Syndicat mixte accompagne ses communes dans l'obtention du label Villes et Villages Etoilées, et est lui-même labellisé Territoire de Villes et Villages Etoilés depuis 2021. Il a également aménagé plusieurs sites d'observation et un sentier de découverte du paysage nocturne. Dans la continuité, le territoire du Parc-Géoparc souhaite s'engager dans l'obtention de la reconnaissance Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).

La candidature au label RICE permettra d'engager le territoire dans une démarche encore plus exigeante de préservation du ciel nocturne. L'obtention du label amènera une reconnaissance internationale de cette qualité de ciel et de sa prise en compte dans l'aménagement du territoire, permettant de sensibiliser les collectivités et privés à une gestion de l'éclairage des plus raisonnée, au bénéfice de l'environnement, de la santé, du paysage et du tourisme.

Description de l'action

Le montage d'une candidature au label RICE nécessite une réflexion complète sur la préservation et la valorisation du ciel noir, et engagera une variété d'actions. Les étapes pour la constitution d'un dossier de candidature au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » délivré par l'International Dark-Sky Association (IDA) sont les suivantes :

- récupération de données d'éclairage public ;
 - campagne de mesure de la qualité du ciel nocturne par capteur Ninox et modules SQM (SkyQualityMeter) par le Syndicat mixte du Parc et grâce à la contribution d'un groupe de bénévoles, récupération de données et acquisition de la mise à jour de la carte de pollution lumineuse (DarkSky Lab et e-scop),
 - définition d'un plan de gestion de l'éclairage public (puissances, températures de couleur, plages horaires cibles, ...), en lien avec le Syndicat d'Energies du Lot, pour permettre à terme l'obtention du label selon ses critères,
 - accompagnement technique des collectivités dans l'adaptation des politiques d'éclairage pour atteindre les exigences du label RICE selon le plan de gestion de l'éclairage, en partenariat avec le syndicat d'énergie,
 - constitution du dossier de candidature (mission de stage en 2027 pour finaliser la candidature).
- Le volet biodiversité du dossier de candidature sera traité en parallèle dans le cadre d'un autre programme.

Afin de mobiliser le territoire, un programme de recherche et sensibilisation est envisagé :

- étude ethnographique "patrimonialiser la nuit : construction sociale et dynamiques territoriales autour du ciel nocturne" et restitution sous la forme d'une exposition itinérante ;
- parcours éducatif et de médiation : circulation de l'exposition "Nocturne" de la photographe Marie Joubert dans les médiathèques, conférences croisées artistes/scientifiques, soirées d'observation avec les professionnels Valeurs Parc dans le cadre des Causseries ;
- résidence artistique pour explorer la nuit comme expérience sensible ;

- séminaire associant chercheurs, élus, habitants, artistes et professionnels de l'éclairage ;
 - réaménagement de sites d'observation (Limogne et Carluçet) ;
 - formation pour les partenaires (bénéficiaires Valeurs Parc et offices de tourisme).
- Deux voyages d'étude dans le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et dans le Parc national du Mercantour (territoires labellisés RICE) sont également prévus.

Dépenses prévisionnelles pour un total de 91 637,84 €

- Achat matériel (2 ninox et 6 SQM) : 2 802 €
- Mise à jour carte pollution lumineuse : 3 600 €
- stage de 6 mois (appui à la rédaction du dossier de candidature) : 4 868,64 €
- étude ethnographique et exposition : 23 000 €
- résidence artistique : 12 000 €
- médiation (éducation et sensibilisation du public) : 10 000 €
- aménagement de sites d'observation : 5 700 €
- formation des partenaires du Parc-Géoparc : 2 000 €
- séminaire : 3 000 €
- voyages d'étude (x2) : 4 000 €
- Animation et mise en œuvre de l'action : 20 667,20 €

Recettes prévisionnelles

Département du Lot : 4 300 €

Union européenne (LEADER FQVD et GQ) : 58 648,22 €

Etat – DRAC Occitanie : 10 000 €

Autofinancement : 18 689,62 €

Le Bureau syndical à l'unanimité, valide l'action proposée ci-dessus, autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

**La Présidente
Catherine MARLAS**



Fiche action simplifiée

Année 2026

PNR Causses du Quercy

Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

A quelle enveloppe du contrat spécifique est rattachée l'action?

TTC ou HT

1

oui

Fct - 45k€ à 70% max

TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Vers une Réserve internationale de Ciel étoilé des Causses du Quercy

Nom des référents de l'action

Vincent Biot, Emilie Cardon

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

2

N° de la mesure

2.3.2

Intitulé de la mesure

Organiser et renforcer l'offre de découverte des patrimoines locaux

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité secondaire

Priorité n°1 : Changement climatique, TEE

Priorité n°2 : Economie durable et résiliente

Thématique

Thématique dominante

Thématique n°2

Thématique n°3

Energie

Biodiversité

Tourisme

Action innovante et/ou expérimentale

Type d'innovation

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

Le territoire du Parc-Géoparc est reconnu depuis plus de 20 ans pour la qualité de son ciel étoilé ("triangle noir"). Le Syndicat mixte du Parc mène des actions afin de réduire la pollution lumineuse, maintenir la qualité de son ciel nocturne et en faciliter l'observation. Il accompagne les communes et les acteurs privés dans l'adaptation de leurs pratiques d'éclairage, par la sensibilisation et la réalisation de diagnostics, en partenariat avec l'IPAMAC. Il va étendre son action à l'éclairage de sites patrimoniaux mis en lumière (dont Rocamadour), afin de concilier mise en valeur et préservation de l'environnement nocturne. Afin de valoriser ce patrimoine et les efforts des collectivités, le Syndicat mixte accompagne ses communes dans l'obtention du label Villes et Villages Etoilés, et est lui-même labellisé Territoire de Villes et Villages Etoilés depuis 2021. Il a également aménagé plusieurs sites d'observation et un sentier de découverte du paysage nocturne. Dans la continuité, le territoire du Parc-Géoparc souhaite s'engager dans l'obtention de la reconnaissance Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).

• Objectifs et résultats attendus :

La candidature au label RICE permettra d'engager le territoire dans une démarche encore plus exigeante de préservation du ciel nocturne. L'obtention du label amènera une reconnaissance internationale de cette qualité de ciel et de sa prise en compte dans l'aménagement du territoire, permettant de sensibiliser les collectivités et privés à une gestion de l'éclairage des plus raisonnée, au bénéfice de l'environnement, de la santé, du paysage et du tourisme.

Résultats attendus :

- Une meilleure prise en compte du ciel nocturne comme patrimoine naturel et paysager du territoire, partagée par les communes, les habitants et les acteurs locaux.
- Une réduction progressive des nuisances lumineuses, grâce à des pratiques d'éclairage public plus sobres, mieux adaptées aux usages et aux enjeux de biodiversité et de paysage nocturne.
- Des communes accompagnées et outillées dans l'évolution de leurs politiques d'éclairage (diagnostics, recommandations techniques, retours d'expériences).
- Une montée en compétence des élus et des services techniques sur les enjeux liés à la pollution lumineuse et à la sobriété énergétique.
- Un renforcement de la reconnaissance du ciel étoilé des Causses du Quercy, à travers des actions de sensibilisation, d'animation et de valorisation auprès des habitants et des visiteurs.
- Une contribution directe aux objectifs de préservation de la biodiversité nocturne, de qualité du cadre de vie et de transition énergétique du territoire.
- Une consolidation de l'offre touristique de découverte et une attractivité renforcée.

• Public cible

Elus	Touristes	Habitants	
------	-----------	-----------	--

• Contenu de l'action :

Le montage d'une candidature au label RICE nécessite une réflexion complète sur la préservation et la valorisation du ciel noir, et engagera une variété d'actions. Les étapes pour la constitution d'un dossier de candidature au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » délivré par l'International Dark-Sky Association (IDA) sont les suivantes :

- récupération de données d'éclairage public ;
- campagne de mesure de la qualité du ciel nocturne par capteur Ninox et modules SQM (SkyQualityMeter) par le Syndicat mixte du Parc et grâce à la contribution d'un groupe de bénévoles, récupération de données et mise à jour de la carte de pollution lumineuse (DarkSky Lab et e-scop),
- définition d'un plan de gestion de l'éclairage public (puissances, températures de couleur, plages horaires cibles, ...), en lien avec le Syndicat d'Energies du Lot, pour permettre à terme l'obtention du label selon ses critères,
- accompagnement technique des collectivités dans l'adaptation des politiques d'éclairage pour atteindre les exigences du label RICE selon le plan de gestion de l'éclairage, en partenariat avec le syndicat d'énergie,
- constitution du dossier de candidature (mission de stage en 2027 pour finaliser la candidature).

Le volet biodiversité du dossier de candidature sera traité en parallèle dans le cadre d'un autre programme.

Afin de mobiliser le territoire, un programme de recherche et sensibilisation est envisagé :

- étude ethnographique "patrimonialiser la nuit : construction sociale et dynamiques territoriales autour du ciel nocturne" et restitution sous la forme d'une exposition itinérante ;
- la circulation de l'exposition "Nocturne" de la photographe Marie Joubert dans les médiathèques avec des temps de rencontre de l'artiste, l'achat de 100 exemplaires de l'édition Nocturne, une conférence croisée artiste/scientifique,
- des temps de médiation autour du patrimoine céleste : atelier planétarium, carte du ciel, contes, observation astronomique avec les professionnels Valeurs Parc dans le cadre des Causseries ;
- résidence artistique pour explorer la nuit comme expérience sensible ;
- séminaire associant chercheurs, élus, habitants, artistes et professionnels de l'éclairage ;
- réaménagement de sites d'observation (Limogne et Carluet) ;

Localisation de l'action

Tout le territoire

Action partenariale (oui/non)

si oui, nom des partenaires

oui	(Partenaires techniques)
Territoire d'énergie Lot, Département, EPCI	

Livrables

plan de gestion de l'éclairage public, étude ethnographique et exposition, évènements, séminaire, aménagements de deux sites, contenu de formation, dossier candidature

Calendrier prévisionnel

Date de début

01/03/2026

Date de fin

30/06/2028

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT / TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
-------------------	------	------------------	--------	-------

1- achat matériel (2 ninox et 6 SQM)	prest./fourn.			2 802,00
2- mise à jour carte pollution lumineuse	prest./fourn.	3 600	1	3 600,00
3- stage de 6 mois (appui à la rédaction du dossier de candidature)	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)	5,52€/H (barème 2025)		4 868,64
4- étude ethnographique et exposition	prest./fourn.	23 000	1	23 000,00
5- Nocturne : exposition, édition et conférences	prest./fourn.			5 000,00
6- Ateliers et soirées d'observation	prest./fourn.	5 000	1	5 000,00
7- résidence artistique	prest./fourn.	12 000	1	12 000,00
8- aménagement de sites d'observation	achats matériels	5 700	1	5 700,00
9- formation	prest./fourn.	2 000	1	2 000,00
10- Séminaire	prest./fourn.		1	3 000,00
11- voyage d'étude	prest./fourn.	2000	2	4 000,00
12- Animation et mise en œuvre de l'action	ingénierie / frais de personnel (yc stagiaire et CDD)	258,34 €/j	80	20 667,20
Total dépenses				91 637,84

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR		
Région Occitanie - Autre			
Départements		5%	4 300,00
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER FQVD et GQ		64%	58 648,22
LEADER			
Etat - DRAC		11%	10 000,00
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20%	18 689,62
Total recettes			91 637,84

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR

Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--